

Pierre Gendreau a été le premier secrétaire général permanent de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, de 1964 à 1973, pour ensuite en devenir le président de 1973 à 1977. Il a ensuite poursuivi sa carrière comme professeur au Département de psychologie de l'Université de Montréal jusqu'en 2000.

Pierre MICHAUD

Université du Québec à Montréal

P.M. Alors, tel que convenu on va parler de ton arrivée à la Corporation des psychologues.

P.G. Ce fut un concours de circonstances; je travaillais au Centre d'orientation, mon avant-dernier emploi avant d'aller à la Corporation.

P.M. À l'époque, c'était assez prestigieux comme endroit.

P.G. En effet, c'était à l'époque LE centre de psychologie clinique coté, la Mecque, qui était surtout réservé aux psychologues qui avaient fait leurs stages à cet endroit et qui devenaient ainsi des élus. Quand on m'a invité à rejoindre l'équipe du Centre d'orientation, j'ai été flatté, car je n'y avais pas fait mes stages. Mais, l'atterrissage a été rapide parce que les psychiatres en poste au ministère de la Santé à Québec ont commencé à vouloir contrôler le Centre en installant un psychiatre à la direction au lieu de psychologues. Avec la menace de couper l'aide gouvernementale. Même approche dans les hôpitaux où l'on voulait éliminer les services de psychologie et tout intégrer à la psychiatrie. Alors, j'avais communiqué avec la Corporation pour demander la tenue d'une assemblée générale spéciale sur le sujet. Cependant, à la CPPQ, on hésitait à tenir une telle réunion, et même je crois, on s'y opposait. J'ai alors décidé de faire signer une pétition et, une fois le nombre de signatures requis atteint, j'ai redemandé la tenue de l'assemblée extraordinaire. Alors, on a dû faire une assemblée générale spéciale. Ce fut ma première action, un peu intempestive, mais je voulais sauver notre Centre, ce qui était normal. Le Centre était un couvoir qui a fait beaucoup pour la profession, on ne voulait pas laisser tomber ça. Alors, malgré l'inquiétude et la méfiance des gens et du conseil d'administration, cette assemblée a eu lieu et a été finalement très profitable. Ce fut mon premier point. Plus tard, il y a eu un conflit aigu entre la direction et le personnel professionnel. Comme si les enfants étaient prêts à prendre des responsabilités et que leurs parents le leur refusaient. Ce conflit a provoqué une rupture qui s'est traduite par le départ de toute l'équipe (ou presque) qui comprenait Anita Charest, Luc Jolicoeur, Claude Lavallée, Pierre-Charles Morin, Lydia Landry et Claude Trudel. Ils ont tous quitté le Centre.

P.M. Ce sont eux qui ont fondé " Les Psychologues associés " ?

P.G. En effet. Je crois bien que c'était un des premiers gros bureaux de psychologues qui, en équipe, faisaient uniquement du bureau privé. Il y avait plusieurs psychologues qui en faisaient mais sur une base occasionnelle. Ainsi, la plupart travaillaient à plein temps dans un hôpital et ils recevaient leurs clients le soir à leur bureau. Mais vraiment ce nombre de psychologues qui se regroupent tout d'un coup, c'était un événement assez important.

P.M. Pour faire de la pratique privée à plein temps.

P.G. Oui, parce que déjà ils travaillaient à plein temps au Centre qui recevait du gouvernement des subventions, ce qui permettait d'offrir des services à des gens qui n'avaient pas les moyens de payer le plein tarif. Une partie du salaire que nous recevions venait donc du gouvernement. Ce qui me rappelle une anecdote : le Centre ne voulait pas que les psychologues quittent l'établissement avec leur clientèle. C'était une question très importante d'un point de vue éthique, mais aussi du point de vue monétaire parce que commencer une pratique privée à plein temps sans aucun client, ce n'était pas évident. Nous avons alors demandé l'avis de la Corporation qui nous a donné raison en stipulant que les gens venaient rencontrer les psychologues et non le Centre comme tel et que, tel que nous l'avions proposé, les psychologues devaient offrir à leurs clients la possibilité de rencontrer un autre psychologue au Centre ou de poursuivre avec eux dans leur nouveau bureau " Les psychologues Associés ". C'était là mon premier contact avec l'éthique professionnelle! Ce ne fut pas le dernier... Ainsi, mes anciens collègues du Centre d'orientation s'étaient beaucoup impliqués dans la Corporation depuis cette crise en se faisant élire au conseil d'administration et quand ils se sont aperçus qu'il fallait quelqu'un pour travailler à plein temps à la Corporation - personne n'était permanent, tous étaient bénévoles - ils ont communiqué avec moi et ils m'ont en quelque sorte ouvert une porte.

P.M. Toi, tu avais laissé le Centre d'orientation?

P.G. J'étais rendu au Mont Saint-Louis, je faisais du counseling d'orientation, du counseling personnel et de groupe ainsi que de la psychothérapie sur une base de pratique privée. Je me suis donc engagé à demi-temps parce que moi, je ne pouvais pas laisser le Mont Saint-Louis immédiatement, il fallait que je fasse une transition. Alors, j'avais deux postes à demi-temps, mais j'étais pratiquement à temps plein à la Corporation, ça commençait bien! Ce fut le contexte de mon engagement à la Corporation avec le titre de secrétaire d'administration plutôt que de secrétaire général. En l'absence d'une vraie sélection, le compromis avait été de me prendre à l'essai et de voir...

P.M. Quels arguments ont été utilisés pour te convaincre?

P.G. Ils ont fait valoir que j'avais montré beaucoup de dynamisme en provoquant la première assemblée générale spéciale dans l'histoire de la Corporation. Ils m'ont aussi rappelé qu'au Centre d'orientation, j'avais été aussi un agent important dans le changement, en ce sens que j'avais proposé et organisé des journées d'études dans le but de réaliser une évaluation du fonctionnement du Centre d'orientation. Ces journées avaient été à l'origine de nombreux changements. Ça avait dérangé beaucoup l'ordre établi. Ils m'ont fait voir aussi que j'avais démontré des intérêts et aptitudes pour les questions d'administration et d'organisation. En fait, ce fut la majeure partie de ma vie professionnelle : la clinique pendant une dizaine d'années et ensuite ce furent des tâches administratives. Ils avaient dressé un profil de candidat et ils me l'ont présenté en disant avoir pensé à moi et ça m'a intéressé. De plus, le Mont Saint-Louis était dirigé par des religieux et j'aimais plus ou moins la mentalité. Mais la principale raison pour moi, c'était mon intérêt pour le développement de la profession et de la Corporation.

P.M. C'était en quelle année ça?

P.G. On parle des années 63-64.

P.M. C'était après le rapport de l'enquête Parent.

P.G. Je ne suis pas certain, si c'est après ou pendant, car j'ai le vague souvenir d'avoir participé à la rédaction du mémoire de la CPPQ à la commission Parent.

P.M. Comment ça se passait avant ton arrivée?

P.G. Il y avait une secrétaire et il y avait un président qui était là une journée par semaine au maximum et sept à huit collègues au conseil d'administration. Je ne suis pas certain, mais je crois que même la secrétaire, madame Gagné à l'époque, n'était pas à temps plein.

P.M. Tu te souviens du nombre de psychologues qu'il y avait à ce moment-là?

P.G. Je pense que ça jouait dans les 700 à 800, 1000 au gros maximum. Je le sais parce que, pour sauver des frais, quand il y avait des envois aux membres, je transportais les boîtes de courrier au bureau de poste! Je me rappelle qu'il n'y avait que de deux à cinq boîtes selon les envois. Il faut dire que la CPPQ avait été officiellement fondée en 1962 par l'adoption de la loi 110. Donc, c'était relativement récent à ce moment-là et il n'y avait pas encore beaucoup de membres. D'ailleurs, c'est pour cela aussi que j'ai commencé à temps partiel (demi-temps payé et un tiers de temps bénévole!). Ce n'était pas les cotisations d'aujourd'hui. Il faut dire aussi qu'on ne payait presque pas de loyer, parce que le " siège social ", c'était au logement de la secrétaire, madame Gagné. Moi, je travaillais dans son salon où ils avaient poussé les meubles pour me faire un espace de travail et elle était dans une pièce attenante. Ça faisait vraiment particulier : c'était la première fois que je faisais un travail dans un endroit non prévu à cette fin.

P.M. Il y avait une grosse famille chez madame Gagné?

P.G. Heureusement que non! En fait, il y avait son mari et elle. Son mari était à la retraite parce que malade et il s'ennuyait. Il venait souvent nous offrir le café pour pouvoir " piquer une jase ". Comme débutant et à temps partiel, j'avais peut-être trois fois plus de travail que je pouvais en faire, ça me créait un certain stress. Donc, ma première expérience de gestion du personnel consistait à éviter de trop nous faire envahir par le mari de la secrétaire. En fait, madame Gagné était parfois mal à l'aise, elle aussi, mais elle n'osait pas trop le montrer devant moi. C'était un peu ambigu comme situation.

P.M. Quels étaient les problèmes auxquels la Corporation faisait face à ce moment-là?

P.G. Mon premier souvenir est que nous nous occupions des questions de salaires des psychologues dans les divers milieux de travail. On en n'était pas encore au code des professions et à la protection du public. Je m'en rappelle, parce que l'une des premières tâches que l'on m'a confiées a consisté à fonder un syndicat des psychologues en milieu hospitalier. Un syndicat était en train de se former et était rattaché un peu à la Corporation. Quand je suis arrivé, j'ai réalisé que ça ne pouvait pas fonctionner : la Corporation ne pouvait gérer en plus un syndicat, et ce n'était pas un bon service à rendre aux membres, car il y avait déjà des organisations syndicales pas mal plus équipées que nous pour effectuer ce travail. Bref, ma première réalisation à la Corporation, comme secrétaire d'administration, a consisté à rencontrer l'exécutif du futur syndicat des psychologues du milieu hospitalier, je pense que c'était Ste-Justine en compagnie d'un représentant de la CSN que j'avais invité. Après discussion, les collègues ont décidé d'adhérer au syndicat et la réunion a pris fin après la signature des cartes d'adhésion au syndicat. C'a été le début et la fin des activités syndicales de la CPPQ. Quant aux autres tâches importantes ou prioritaires au début, il fallait d'abord mettre la machine en marche : créer un comité administratif, en préciser les responsabilités, établir les programmes d'action. J'étais la seule personne qui avait le temps de faire des projets et de proposer des programmes, des plans d'action au comité administratif et au

conseil d'administration. Donc, mes attributions dépassaient nettement le travail d'un secrétaire d'administration. Je crois qu'au bout d'une année de probation, on m'avait donné le titre de secrétaire général.

P.M. Et à plein temps à ce moment-là?

P.G. En effet. J'organisais toutes les activités de la CPPQ. Par la participation aux réunions et la rédaction de documents, j'étais activement impliqué dans les grands dossiers qui étaient reliés essentiellement à l'organisation de la CPPQ, à la survie et à la promotion de la profession : faire face aux tentatives assidues des psychiatres pour prendre le contrôle des psychologues en créant le comité des chefs de service en milieu hospitalier; un peu plus tard, création d'associations comme celle des psychologues scolaires. Il ne faut pas oublier la période de la Révolution tranquille avec le gouvernement Lesage et les projets comme l'assurance-maladie, le rapport Parent et la réforme de l'éducation. Donc, l'époque des fameux mémoires rédigés jusqu'à tard la nuit en collaboration avec les présidents d'alors, Clément Thibert et Michel Trottier pour ne nommer que ceux-là. Ces divers dossiers mobilisaient beaucoup de temps : rédaction, comparution devant les commissions, etc. Les demandes de la CPPQ consistaient, par exemple, à faire de la place aux psychologues dans l'assurance-maladie. Ce n'était pas évident parce que les médecins croyaient alors qu'ils étaient les seuls à devoir occuper tout le terrain. En plus, à l'intérieur de la profession, il y avait une opposition non négligeable de psychologues cliniciens qui alléguaient que les clients ou patients devaient assumer eux-mêmes les frais de la psychothérapie pour profiter du traitement.

P.M. Le problème des maladies dites fonctionnelles.

P.G. Oui. On avait aussi démontré comment les médecins omnipraticiens consacraient une partie importante de leur pratique à soigner des dépressions et divers problèmes psychosomatiques. Nous étions très convaincus de la justesse de notre argumentation et nous avons présenté le meilleur dossier possible dans les circonstances (moins de facilités pour trouver la documentation, absence de documentation pertinente au Québec sur l'impact économique possible des services psychologiques, etc.). Il ne faut pas oublier en effet qu'à cette époque, la documentation était beaucoup moins accessible qu'aujourd'hui. De plus, les études sur les dimensions économiques de l'intervention psychologique étaient à peu près inexistantes. Les études socio-économiques sur l'impact des services psychologiques ont commencé d'abord dans le contexte des programmes d'aide aux employés (PAE). Or, à cette époque, ces programmes étaient encore très rares aux États-Unis et quasi inexistantes au Québec. En fait, c'était à partir du moment où on a fait des études sur les PAE américains que l'on a constaté que l'intervention psychologique auprès des employés pouvait avoir un impact positif sur l'économie même de l'entreprise : moins de roulement du personnel, moins d'absentéisme, etc. Ces données sont venues, en quelque sorte, confirmer a posteriori la thèse qu'on avait présentée dans le cadre de l'assurance-maladie. Finalement, comme nous le savons maintenant, il était nettement prématuré de croire que la psychologie serait considérée sur le même plan que d'autres disciplines comme la médecine car, à cette époque, notre profession était loin d'avoir la notoriété qu'elle possède maintenant.

P.M. Aujourd'hui, le psychologue est un professionnel connu et reconnu.

P.G. Oui, et quand on a créé le premier bottin de pratique privée, on a réalisé qu'il fallait transmettre plus d'information sur la profession de psychologue. Ainsi, à la plupart des gens qui appelaient pour s'enquérir des services d'un psychologue, j'avais à répondre à des questions telles que : " Quelle est la différence entre un psychologue et un psychiatre? J'ai une amie qui consulte un psychologue, mais il ne lui parle que très rarement, est-ce normal? Comment quelqu'un qui fait juste m'écouter raconter mes affaires peut m'aider ? Alors ils sont

là et nous écoutent et on est obligé de les payer en plus! " La fameuse question de la différence psychologue-psychiatre était posée par plus de la moitié des personnes qui appelaient. Sans doute parce que, dans les années 60, consulter un psychiatre, c'était vraiment la plus grande humiliation. Alors, il fallait expliquer que le psychologue pouvait travailler auprès des gens qui avaient des problèmes d'adaptation ainsi que toutes sortes de problèmes de santé mentale, y compris auprès de gens qui avaient de plus grandes difficultés, qui n'étaient pas en état de travailler, etc. Dans certains cas, il fallait également normaliser en essayant de leur faire voir que ce n'était pas honteux de consulter un psychologue. Mine de rien, le travail qui s'effectuait ainsi, c'était un travail...

P.M. D'éducation?

P.G. Oui, d'éducation. Et puis, souvent, il fallait établir un parallèle avec le modèle médical en expliquant que, quand on va voir un psychologue, ce n'est pas comme lorsqu'on consulte un dentiste pour un mal de dent. On s'assoit et le dentiste s'occupe de notre dent même si on a peur qu'elle soit arrachée et ça va nous faire mal un peu. Mais quand on va voir un psychologue, nous travaillons autant que le professionnel, car nous avons à lui faire part des raisons qui nous amènent à le consulter : donc, c'est un travail à deux. Il ne s'agit pas seulement de déposer ses problèmes et " prescrivez-moi quelque chose et je vais aller mieux ". Ça, je trouvais que c'était quelque chose d'assez difficile parfois parce que de faire voir aux gens que si le psychologue ne parlait pas toujours autant que le client, ce n'était pas nécessairement négatif, en leur disant par exemple : " Bien souvent, quand on a des problèmes, on parle à une amie ou à quelqu'un de proche qui nous dit : Bien non voyons, c'est rien, ce n'est pas grave, ça va se passer. Donc les gens souvent ne nous écoutent pas vraiment, ils ne nous reçoivent pas. " Ce genre d'activités constituait une partie importante du travail. Au cours des années, j'ai été en mesure de constater que les gens graduellement étaient de plus en plus intéressés à consulter un psychologue et qu'ils devenaient de mieux en mieux informés. Ainsi, vers les années 70, on demandait souvent de voir un psychologue de telle ou telle approche. Les choses avaient changé! Il faut dire aussi que les informations ne se faisaient pas uniquement par le biais de réponses aux questions que les gens posaient quand ils appelaient à la Corporation.

P.M. Est-ce que c'est beaucoup plus tard qu'il y a eu dans le journal La Presse une chronique " Le psychologue vous parle " ?

P.G. " Le Psychologue et vous ". À un moment donné, j'avais demandé à Guy Robert d'agir comme consultant, pour la publicité à l'occasion du congrès de la CPPQ, soit vers les années 68-69. C'était en fait le premier congrès de la CPPQ ainsi que le premier congrès que j'organisais. Bref, le premier congrès auquel je suis allé, c'est celui que j'ai organisé! Je n'avais pas de biais par rapport à ce que c'était un congrès... Donc, Guy Robert était venu m'aider pour le congrès et, par la suite, nous avons commencé à établir une politique de relations publiques et, justement, la chronique en faisait partie. Il s'agissait d'une chronique hebdomadaire. C'était tout un travail parce qu'on avait des gens qui faisaient évidemment les textes, mais il fallait quand même revoir pour s'assurer que l'espace alloué et le style de la chronique étaient respectés. Il s'agissait de s'adresser aux gens, c'était de la vulgarisation, non des articles scientifiques. Durant la même période, on a eu des capsules radiophoniques dans toutes les radios du Québec pour parler de divers thèmes tels que des dépressions situationnelles à la suite d'événements difficiles, des troubles d'anxiété, etc. D'ailleurs, nous avons justement consulté un spécialiste des relations publiques qui se trouvait être le chef du cabinet du premier ministre de l'époque (Daniel Johnson). Nous lui avons demandé des pistes, des suggestions, car de par sa fonction, il pouvait voir large et savoir ce que le milieu gouvernemental pensait, nous donner des idées de lobbying.

P.M. Donc, il y avait toute la question de la représentation du psychologue, son image publique et le conflit avec les psychiatres.

P.G. Parce qu'il y avait toujours la guerre entre les deux.

P.M. Parce qu'ils s'étaient déjà opposés à la création de la Corporation.

P.G. Aussi.

P.M. Mais au niveau interne, est-ce qu'il y avait des dissensions ou des problèmes?

P.G. Pas vraiment à ce moment-là. Pour moi, ce fut une très belle époque. Mais ce qui était difficile évidemment c'était de gérer le bénévolat. J'étais le seul salarié et, quand j'avais besoin d'aide et malgré l'enthousiasme des gens, je trouvais difficile de demander des bénévoles. On était dans une période de développement et tout comme la société de la Révolution tranquille, ça bougeait beaucoup à la CPPQ, c'était dynamique, les gens s'impliquaient. Par exemple pour le congrès que j'ai organisé, les gens en avaient entendu parler : " Hé, Pierre, ton congrès, c'est notre congrès ", " Ah oui, nous autres, on veut embarquer s'il y a des choses à faire ". Les gens appelaient pour me demander du travail, pour s'offrir. On avait une structure, on avait un comité, mais chacun avait réparti au maximum le travail et il y avait vraiment un dynamisme. Dans ce sens-là il y avait beaucoup d'intérêt pour développer la profession et c'était jeune, c'était frais. De ce point de vue, il n'y avait pas vraiment de division. Il y avait peut-être des tensions qui apparaissaient au niveau de l'anglais et du français parce qu'évidemment, ce n'était pas toujours évident de traduire les textes que nous envoyions aux membres. Quand il y avait un président anglophone, les tensions étaient moins perceptibles. Durant la période qui a suivi l'adoption de la loi 101, tout se faisait en français. C'était une période difficile et les anglophones se sont un peu retirés et ils ont moins participé aux activités. C'était des tensions larvées, ce n'était pas des confrontations importantes, mais il y avait de l'insatisfaction de ce côté-là.

P.M. Il n'y avait pas de William Johnson encore!

P.G. Non, on avait pas ce problème-là. C'était vraiment une nette collaboration. Si je reviens un peu et même assez en arrière, je crois que j'en étais à ma deuxième année ou troisième année à la Corporation, il y avait assez de tensions ou tout au moins des discussions très animées au niveau du conseil d'administration (aujourd'hui le bureau). Il s'agissait d'adopter des modifications à la loi 110 (loi constituant la Corporation professionnelle du Québec) dans le but d'obtenir l'exercice exclusif. Les discussions portaient surtout sur la définition de membre. Devrions-nous obliger tous les diplômés en psychologie (praticiens, professeurs, chercheurs, etc.) à être membre de la Corporation, exactement comme le modèle de l'American et de la Canadian Psychological Association? Le président du temps tenait beaucoup à ce modèle et le conseil d'administration n'était pas d'accord. Je me rappelle très clairement de cela, l'assemblée annuelle se tenait à l'école normale au coin de Sherbrooke et Cherrier.

P.M. L'ancienne école normale Jacques-Cartier.

P.G. C'est ça. On utilisait cette salle-là parce que c'était gratuit. On n'était pas encore très riches. L'assemblée devait commencer, mais le président n'était pas encore arrivé. On attendait le président. Les gens qui étaient dans la salle, environ 250, attendaient. Je suis allé téléphoner au président pour savoir ce qui se passait. Comme il était souvent distrait, je lui ai demandé s'il avait oublié l'assemblée de ce matin. Il m'a répondu : " Bien, j'ai démissionné. " Il avait démissionné, mais il avait juste omis de nous le dire. " Ça serait correct que tu nous le

fasses savoir au moins par télégramme. " Je lui ai dit : " On est tous là et les gens attendent et s'impatientent. En règle générale ce sont les membres qui arrivent en retard, non pas le président! Surtout à une assemblée de ce genre-là. " Alors là, il avait fallu demander à l'ancien président de redevenir président; dans ce temps-là, on avait la politique du président sortant. En somme, quand quelqu'un était élu à la vice-présidence, il restait en poste trois ans (vice-président, président et président sortant). Au conseil, on blaguait en l'appelant président sorti! Le président sortant agissait un peu comme l'aviseur du président en poste. Cette formule était intéressante, elle assurait une continuité. À cette occasion, cette politique s'est avérée très précieuse puisque le président sortant a accepté d'assumer la présidence pour une autre année.

P.M. C'était une sécurité.

P.G. Et ça compensait pour le fait qu' il n'y avait pas de personnel comme actuellement.

P.M. La stabilité était là.

P.G. Oui, et cette fois-là, cette politique s'est avérée très précieuse d'autant plus que le président sortant était bien apprécié des membres et qu'il avait pu reprendre facilement les choses en main. Malheureusement pour le président démissionnaire, l'assemblée s'était prononcée à 90 % en faveur du point de vue du conseil d'administration, même si nous avons fait valoir, in absentia, son point de vue aussi fidèlement que possible. Cette question de la définition du psychologue me fait penser à une autre thématique qui a toujours fait l'objet de discussions à la Corporation : celle de la formation du psychologue. Le psychologue doit-il être un professionnel, un scientifique ou les deux à la fois? Il ne s'agissait pas ici de conflits ouverts mais larvés. Les départements de psychologie ont toujours exercé une influence très grande sur la CPPQ relativement à la formation des psychologues. En fait, jusqu'à la dernière refonte du code des professions, la formation était discutée au niveau du " Comité mixte CPPQ - Universités " regroupant tous les directeurs des départements de psychologie du Québec (et pendant plusieurs années ceux des universités d'Ottawa et de Moncton). Donc, de six à huit directeurs de départements et deux représentants de la CPPQ. Je me rappelle encore vers les années 66-67, la CPPQ avait présenté au comité mixte un projet de programme de doctorat professionnel en cinq ans. Nous avons insisté pour que le baccalauréat soit moins axé sur la dimension fondamentale, en ce sens que les divers contenus que l'on retrouvait dans la plupart sinon tous les programmes de premier cycle (apprentissage, motivation, perception, etc.) pouvaient être abordés également dans une perspective professionnelle ou appliquée. Ainsi, on pouvait parler de la perception en touchant non seulement des dimensions telles que la perception de la couleur, mais également des aspects tels que la perception interpersonnelle, etc.

P.M. Ou encore perception et projection.

P.G. Oui. Les réactions des universités à ce projet ont été tellement négatives et hostiles que les pauvres représentants de la CPPQ avaient l'impression d'avoir commis un crime. Pour moi qui avais toujours tenu à développer la psychologie professionnelle, ça m'apparaissait comme un dossier dont on pouvait parler sans honte ou normalement, mais ce n'était sans doute pas l'opinion des professeurs qui enseignaient les matières dites fondamentales, dont c'était le travail. Il y avait la pression de l'université qui avait un peu la mainmise sur la question de la formation. C'a toujours été une constante. Durant plusieurs années, les présidents ont souvent eu des liens très étroits avec l'université.

P.M. Parce que finalement cette opposition entre académiciens et professionnels a toujours été...

P.G. Ça a toujours été présent ou presque. En faisant ma thèse de doctorat sur l'identité professionnelle du psychologue en 1977, j'ai constaté que l'on avait écrit sur l'identité du psychologue et alimenté des controverses sur les modèles scientifiques et professionnels depuis nombre d'années, soit avant même l'apparition du modèle Boulder, sauf erreur dans les années 50. Ces conflits de valeurs étaient très présents à l'intérieur des universités : il y avait les vrais universitaires, ceux qui étaient rattachés à la psychologie fondamentale, et les autres étaient des citoyens de seconde zone. Cependant, c'était plus complexe que ce clivage entre deux groupes ou deux conceptions de la formation en psychologie; on retrouvait des professeurs très identifiés à la recherche fondamentale et qui, par ailleurs, demeuraient très positifs par rapport à la formation professionnelle, ainsi que des professeurs dont la recherche était plutôt appliquée mais qui n'étaient pas trop favorables au développement de la dimension professionnelle dans la formation universitaire, en ce sens qu'ils accordaient la priorité, sinon la plus grande place, à la dimension scientifique. Il faut dire qu'à la Corporation, les conseils d'administration étaient composés de professionnels et aussi d'universitaires. Donc, il y avait deux mentalités qui se confrontaient dans les réunions. Au comité mixte qui était le lieu de décision en matière de formation, il y avait de six à huit représentants des départements et deux représentants de la CPPQ, soit le président et le secrétaire ou directeur général. On se retrouvait en minorité d'une certaine façon par rapport aux universités, même si on avait un pouvoir moral.

P.M. C'était deux contre six ou huit?

P.G. Dans un sens. Et c'est vrai aussi que les représentants de la CPPQ avaient été formés habituellement dans les universités du Québec et gardaient par rapport à leurs anciens professeurs une certaine déférence. On demeurait quand même un peu impressionné.

P.M. Ça créait de l'inégalité entre les personnes qui se rencontraient.

P.G. Je me rappelle qu'à la Corporation, il arrivait que l'on discute des relations entre le Collège des médecins du temps et les universités. La situation était inversée, en ce sens que c'était le Collège des médecins qui avaient le haut du pavé. En fait, les médecins recevaient une formation essentiellement professionnelle et c'était accepté et considéré comme normal par les départements de médecine. Pour les départements de psychologie, il était inacceptable que la même situation prévale pour nous. C'était vraiment un modèle à rejeter. Moi, je retrouvais au sein du comité mixte les controverses que j'avais constatées dans ma revue de la littérature en faisant ma thèse. Puis, si je condense des expériences vécues dans des contextes et époques différents, j'ai retrouvé les mêmes conflits comme professeur au département de psychologie. Graduellement, j'ai pris conscience que la formation de base faisait vraiment l'objet d'une lutte ou d'un conflit ouvert important entre les groupes fondamental et appliqué. Ainsi, si je prends pour exemple le Département de psychologie de l'Université de Montréal (ces mêmes controverses ou conflits prévalaient également, selon des modalités différentes, dans plusieurs autres départements au Québec) où il y avait deux sections, la section fondamentale et la section appliquée, les réunions de l'assemblée départementale regroupant l'ensemble du corps professoral avaient disparu, tellement le conflit était profond. Mais dans le fond, en plus des valeurs qui se confrontaient, il semblait y avoir d'autres facteurs qui étaient davantage reliés à la carrière professorale, comme pouvoir donner une charge de cours normale, car au niveau des études supérieures, il y avait beaucoup moins d'étudiants inscrits dans les programmes de recherche fondamentale que dans les programmes de recherche appliquée.

P.M. Mis à part les grands dossiers dont il vient d'être question, quelle était la vie d'un secrétaire général à la Corporation durant les premières années?

P.G. Bien, en plus de ces grands dossiers, il fallait assurer le fonctionnement régulier, comme les envois aux membres qui parfois pouvaient prendre une tournure imprévue. La vie d'un secrétaire général peut parfois être pour le moins cocasse. Ainsi, vous êtes débordé, vous avez du travail pour deux ou trois personnes et un président décide que nous devons personnaliser les envois aux membres et il propose d'écrire un petit mot à la main pour chacun de nos membres, ce qui sera moins froid qu'une lettre circulaire. On est en psychologie, quoi! À cette époque, il y a plus de 800 membres. Je lui avais fait remarquer que j'étais vraiment débordé et que ça n'avait pas de bon sens. Effectivement, cet exercice a duré presque une journée complète. Le pire dans tout cela, c'est qu'aucun membre n'a souligné ce geste bien intentionné.

P.M. C'est toi qui avais écrit tout cela?

P.G. Lui et moi, nous partagions les petits mots, mais lui signalait. Ceci me fait penser à une autre situation particulière. La vie professionnelle d'un secrétaire général à plein temps, qui prend de l'expérience comparativement à des présidents qui, au début de leur mandat, ne sont pas forcément au fait de tous les dossiers, ce qui implique nécessairement que l'on doive en quelque sorte les informer aussi objectivement que possible des dossiers en cours. Avec les années et l'expérience acquise, on prend graduellement du pouvoir (pouvoir de la personne qui détient l'information). Les présidents me demandaient mon avis sur presque tous les dossiers et il arrivait d'ailleurs très souvent que c'était moi qui portais les problèmes à l'attention du président, vu que le président n'était pas à plein temps. De plus, le président et moi, nous préparions l'ordre du jour des réunions. Par exemple, il y avait un point à l'ordre du jour dont nous avons discuté assez longtemps. Il m'avait demandé mon avis et, comme mon point de vue sur la question lui convenait, il avait décidé de présenter une proposition dans le sens convenu à la suite de notre discussion. Or, au moment de la réunion du comité administratif, il souligne que nous avons discuté de tel point et que nous étions tombé d'accord avec la recommandation à faire à ce sujet. Or il apporte quelque chose de tout à fait différent, pour ne pas dire contraire, à ce qui avait été convenu entre nous. J'étais coincé, car je ne pouvais pas me mettre à le contredire devant les collègues et aussi parce que je ne comprenais pas sa volte-face. Les gens ont voté contre la proposition du président, en se doutant bien, comme ils m'en ont fait part après coup, que je ne partageais pas ce point de vue là. Aussitôt après le vote, le président a dit : " Excusez moi, je dois sortir un instant " et il est parti, il a quitté la réunion comme ça parce qu'il se sentait insulté. Mis à part ces situations cocasses, il y avait des activités beaucoup plus terre-à-terre et routinières. Ainsi, pour les envois aux membres, faute d'équipement approprié, il fallait vraiment tout faire à la main (collage des enveloppes, timbrage, assemblage, etc. jusqu'au transport du courrier au bureau de poste). C'était l'époque glorieuse! Ça montre comment tout était à faire.

P.M. De a à z.

P.G. De a à z. Même, parfois, lorsque nous étions trop à la dernière minute, j'aidais la secrétaire à assembler et à mettre les documents dans les enveloppes pour que ça puisse sortir. Heureusement, graduellement, nous avons pu nous équiper de façon plus convenable et engager des surnuméraires au besoin. Ce n'était vraiment pas un luxe parce que cela me permettait de me consacrer davantage à mes tâches aussi nombreuses que diverses : préparation des réunions et assemblées générales, rédaction des mémoires et autres documents, présidence des réunions du comité d'éthique et vigilance, poursuites judiciaires contre les charlatans qui usurpaient le titre de psychologue, admission des membres (diplômés du Québec et d'ailleurs), etc. À propos de charlatans, je me rappelle la guerre que nous ont livrée les médecins à propos du titre de docteur. Ils avaient intenté une poursuite au docteur Jean-Marc Chevrier, psychologue, qui dans une publicité quelconque s'était présenté comme docteur en psychologie. En somme, on lui reprochait d'usurper le titre de docteur.

Alors, M. Chevrier qui avait l'appui des universités a défendu sa cause en alléguant qu'il avait obtenu ce diplôme en bonne et due forme et que le Collège des médecins n'avait pas de juridiction sur les universités du Québec. Cette cause était pour le moins paradoxale, puisque ceux qu'il poursuivait détenaient en réalité un diplôme de baccalauréat tout en utilisant le titre de docteur et voulaient pouvoir l'utiliser en exclusivité. Cette menace contre la profession, comme bien d'autres dangers que nous avons vécus tout au long du développement de notre profession, peut nous amener à faire l'hypothèse que, dans une certaine mesure, nous pouvions nous-mêmes représenter, évidemment à notre insu, une certaine menace pour les autres même si, au moment de cette guérilla, nous étions environ 1000 psychologues comparativement à 7000 ou 8000 médecins. On pourrait tracer un parallèle avec la réaction de gens qui dans une discussion en groupe déclaraient : " Il faut faire attention à ce que l'on dit parce qu'il y a un psychologue parmi nous. " Il est plus qu'intéressant de mesurer le chemin parcouru, car la profession méconnue et ignorée qu'était la psychologie à ses débuts a vraiment acquis ses titres de noblesses, et cela, de façon relativement rapide. Aujourd'hui, elle est reconnue, estimée et on recourt de plus en plus à l'expertise de psychologues.

P.M. Je te remercie d'avoir rappelé ces débuts de la Corporation, de ses grands débats et de sa vie quotidienne.

Propos recueillis le 18 novembre 1999